Ecole maternelle Pierre Siriex Boulevard Maurice Ouin 91820 Boutigny sur Essonne Ecole élémentaire Les Singes verts Lieu-dit Les singes verts 91820 Boutigny sur Essonne

Mme Roques, Adjointe au Maire

Procès-verbal du Conseil d'école commun exceptionnel du 16 mai 2014

Étaient présents

<u>Les enseignants</u> <u>Les parents</u> <u>La municipalité</u>

Pour l'école maternelle M Denibas, Maire

 M^{me} Bernard M^{me} Bensaada M^{me} Danhyer M^{me} Khellaf M^{me} Jolly-Jullien, Directrice M^{me} Gasnier M^{me} Parouteau M^{me} Danes-Laurain M^{me} Leclou M^{me} Després

Pour l'école élémentaire

Pour l'Association de parents

 M^{me} Belmont M^{me} Berkani M^{me} Comptour

M^{me} Giambrone

Mme MartinPour la liste d'unionM MoreauMme Thibeaux

M^{me} Vignon

M Tessier, Directeur

Absents excusés

M^{me} Neplaz, inspectrice de l'Éducation Nationale, M^{me} Buc, M^{me} Wulleman

A l'issue d'un vote dont les résultats sont annexés ci-après, le Conseil d'école commun donne son accord pour l'entrée des écoles maternelle et élémentaire de la commune dans l'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires prévue par le décret 2014-457 du 7 mai 2014 et l'organisation du temps scolaire suivant :

Pour l'école maternelle

matin :Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi classe de 8h40 à 11h40

midi : Lundi, Mardi, Vendredi pause méridienne de 11h40 à 13h40

après-midi : Lundi, Mardi, Vendredi classe de 13h40 à 16h40

Pour l'école élémentaire

matin :Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi classe de 8h30 à 11h30

midi : Lundi, Mardi, Vendredi pause méridienne de 11h30 à 13h30

après-midi : Lundi, Mardi, Vendredi classe de 13h30 à 16h30

Le jeudi après midi est libéré. Les familles qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant aux TAP proposés par la municipalité dont les contenus et les modalités de participation sont définies dans le projet d'expérimentation validé par Monsieur le Directeur académique des Services de l'Éducation nationale de l'Essonne par délégation de Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles.

La directrice de l'école maternelle : Sophie Jolly-Jullien Le directeur de l'école élémentaire: Jean-Claude Tessier

Annexe 1 RÉSULTATS DU VOTE

Vote sur l'entrée des écoles maternelle et élémentaire de la commune dans l'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires prévue par le décret 2014-457 du 7 mai 2014 (libération d'un après-midi dans la semaine)

Vote contre: 1 voix

Vote en abstention: 0 voix

Vote pour: 21 voix

Choix de l'après-midi libéré Jeudi après-midi : 17 voix Vendredi après-midi : 5 voix

Répartition des voix entre les membres du Conseil d'école commun

enseignants: 11 voix

<u>parents</u>: pour l'école maternelle : 4 voix

pour l'école élémentaire: 7 voix

<u>municipalité</u>: 4 voix

Répartition des voix des membres du Conseil d'école commun présents à la réunion du 16 mai 2014

enseignants: 11 voix

parents: pour l'école maternelle : 4 voix

pour l'école élémentaire: 3 voix

municipalité: 4 voix